RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

ARRÊTÉ

Portant prorogation du mandat des membres du conseil d'administration de l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg.

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R. 812-18 ;

Vu la proposition de la présidente du conseil d'administration de l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg en date du 19 novembre 2021,

ARRÊTE

Article 1er

Les mandats des membres du conseil d'administration de l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg sont prorogés à compter du 5 mars 2022 jusqu'au 15 juin 2022.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait, le 25 Novembre 2021

Pour le ministre de l'agriculture et de l'alimentation et par délégation
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche



Valérie BADUEL